

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 septembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix
Troisième session**Lettre datée du 27 juin 2008, adressée au Représentant
permanent de la Norvège auprès de l'Organisation
des Nations Unies par la Présidente par intérim
de la Commission de consolidation de la paix**

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 20 juin 2008, dans laquelle vous indiquez que la Norvège souhaitait participer à la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

J'ai le plaisir de vous informer que la demande formulée dans la lettre susmentionnée n'a rencontré aucune objection de la part des membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. La Norvège est donc invitée à participer à toutes les réunions futures de la formation Burundi de la Commission, conformément au paragraphe 7 b) de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et à la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité.

La Présidente par intérim
(*Signé*) Carmen María Gallardo **Hernández**

